

## Le Morvan : un ou plusieurs «Pays» ?

Suite à la loi Pasqua sur l'aménagement du territoire et surtout à la loi Voynet du 25 juin 1999, et dans l'attente des décrets d'application, il est prévu la création de Pays : territoires caractérisés par une cohésion géographique, culturelle ou sociale. Comment mieux évoquer l'existence de l'entité globale du Morvan, ce vieux massif granitique éduen avec son sol, son climat, ses forêts (de feuillus), son agriculture, ses coutumes, son folklore, sa langue, bref cette identité, d'ailleurs bien mieux perçue aujourd'hui, tant par les morvandiaux résidants que par les gens d'ailleurs, qu'ils soient de Paris, de Hollande ?

Mais très vite l'on se heurte à un double problème qui demandera

peut-être une solution spécifique au Morvan, au moins comme expérience de départ, imitée ailleurs dans l'hexagone ; mais les lois ne sont-elles pas souvent le résultat de jurisprudences ? <sup>(1)</sup>

La loi Voynet prévoit en effet non pas un nouvel échelon de collectivité locale mais une structure de projets communs de développement socioprofessionnels des entreprises, des associations, grâce à une logique de mission d'animation, de coordination, de mobilisation, rassemblant les acteurs tant publics que privés.

Or comment regrouper toutes les motivations sinon avec ceux-là mêmes qui sont engagés au quotidien dans un bassin de vie, avec tout ce que cela comporte au point de vue emploi, enseignement, soins, commerce, culturel, sportif, administratif, festif etc... Seuls ceux qui ont des besoins en commun et qui se côtoient peuvent faire émerger des demandes, des projets, des réalisations. Il est évident que les problèmes de l'auto-

nois ne concernent guère les avallonnais et que les sédélociens se préoccupent fort peu de ce qui soucie les corbigeois...

D'où, en fait, l'émergence actuelle de projets de Pays tels ceux de :

- avallonnais ;
- morvan - nivernais ;
- autunois - morvan

Mais que deviennent et à quoi vont se raccrocher les cantons comme ceux de Saulieu, Liernais, Montsauche etc. ? Leurs habitants sont fort liés en fait tant à Saulieu et Château-Chinon, qu'à Autun et Avallon !

Là intervient l'autre problème qui comporte deux faces : d'une part un aspect administratif puisque la loi prévoit une superficie et une population minimum, mais aussi une notion historico-géographique : après la division du Morvan au temps de la Révolution, après le Morvan «Pays enchaîné» selon Constantin Weyer, allons-nous assister sans réagir à un Morvan éclaté en trois, quatre ou cinq «Pays» ?



Quarré-les-Tombes - Avril 1995. Photo : Marc Rozanski

Et que deviennent alors les mesures d'ensemble en faveur de l'identité culturelle de notre terroir avec ses traditions, ses danses, sa langue, sa musique ? En tout premier lieu comment promouvoir les activités touristiques d'un Morvan qui ne fait qu'un depuis Amsterdam, Londres, Francfort, Bruxelles ou Rome ? Mais aussi comment défendre une agrobiologie et une politique environnementale en fragmentant les secteurs d'action dans le domaine de l'élevage, de la filière bois, de la protection de l'eau etc. ? Va-t-on vraiment susciter la création d'emplois, le maintien de soins valables de proximité, la qualité de nos lycées, le réseau des liaisons routières et ferroviaires, si nous sommes en face d'autant de « Morvans » que de circonscriptions électorales... ?

Nous sommes donc placés devant une dualité :

- soit un seul grand Morvan dans lequel les acteurs de base se sentiront personnellement engagés ;
- soit plusieurs bassins de vie formant chacun un petit Pays du Morvan, où celui-ci y perdra et sa force et son âme.

Il nous apparaît donc que la seule solution d'avenir, pour nous priorité absolue, devra être :

- à la base des bassins de vie locaux cohérents, dynamiques, faisant abstraction des limites départementales ; par exemple un Nord-Morvan groupant les cantons d'Avallon - Vézelay - Quarré, mais aussi de Lormes, voire un lien avec Rouvray ; un Sud-Morvan allant de Luzy et Etang à Anost - Lucenay et bien sûr Autun... et ainsi de suite pour tout le territoire morvandiau ;
- puis, recouvrant ces cellules locales, un **réseau global** des terroirs assurant la **transversalité** des structures de base et maintenant ainsi l'**unité** du Morvan dans toutes les actions de valorisation du passé, d'actions présentes et de perspectives d'avenir de ce **seul Pays** pour ceux qui veulent y vivre et en vivre. Or diviser le Morvan c'est l'affaiblir, l'éclater c'est le

perdre ! A notre avis, la responsabilité des décideurs d'aujourd'hui est grande pour demain, ne créons pas l'irréparable...

(1) Et d'ailleurs ne pourrait-on pas s'inspirer de la mise en œuvre actuelle de structures de « Pays » similaires aux nôtres comme l'Argonne, qui s'étend sur deux régions et sur plusieurs départements ?

CLAUDE DE RINGQUESEN  
 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COMITÉ D'ÉTUDES  
 ET D'AMÉNAGEMENT DU MORVAN

Jean-Claude Rouard

## Projet *Leader Plus*

### « Massif du Morvan »

Proposition de démarche du Comité d'Études et d'Aménagement du Morvan (CEAM).

La démarche proposée se fonde, conformément à l'orientation actuelle de relance de la politique en faveur de la montagne, sur la caractéristique de « massif de petite montagne » du Morvan. Bien qu'étant le massif le plus proche de Paris, il est mal connu et ses potentialités sous-exploitées. Partagé entre quatre départements, au sein de chacun desquels se créent des « Pays », il doit, avec le Parc naturel régional, être un cadre de mise en cohérence et d'action en commun, valorisant son identité propre, qui est forte. Confronté à des problèmes de développement, il gagnerait à s'ouvrir à des territoires de même nature et à échanger avec eux. En conformité avec les orientations de *Leader Plus*, le schéma propre à la réflexion des habitants du Morvan se centre sur les actions innovantes, liées à une stratégie de communication et de mise en réseau, s'appuyant en particulier sur un recours aux nouvelles technologies de l'information.

1 - Créer une vitrine du Morvan. Présenter le « Territoire-Massif Morvan » et ses composantes : caractéristiques physiques, historiques, administratives, culturelles, économiques, sociologiques... au moyen de supports divers et complémentaires (informatiques, audiovisuels, graphiques) autoprésentation de chacune des communes, acteurs du développement (institutions, organismes socioprofessionnels, associatifs...), médias ; Faire connaître les activités spécifiques du territoire et mieux les coordonner, spécialement au niveau des manifestations :

- activités festives, culturelles et de loisirs ;
- réseaux de diffusion des produits locaux (permanents ou ponctuels), journées gourmandes, foires aux produits, foires, concours agricoles, boutiques de Pays : éviter l'effet de concurrence, jouer la complémentarité.

2 - Agir en commun avec les territoires périphériques (les « marches » du Morvan), dans la continuité de l'ancien PRDC Bourgogne Centrale.

Mettre en cohérence les actions des différents bassins de vie et pays en intégrant la spécificité du Territoire-Massif. Rechercher les axes communs de création d'activités fondés sur les caractéristiques propres du territoire, orienter les créations d'emploi vers ces « niches » (exemple : formation professionnelle des jeunes recrutés pour les services de proximité et les métiers du patrimoine sous toutes ses formes. Prendre en compte les évolutions sociales (exemple : multi-résidentialité liée aux 35 heures). Mettre en commun les expériences (exemple : lauréats du Prix des Pionniers en Morvan) et les compétences (exemple : appel à la « diaspora morvandelle »), ainsi que les équipements (exemple : réseau des maisons à thème dans un cadre écomusée).

3 - Agir avec d'autres ?

Echanger avec d'autres territoires